

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES DU PUBLIC



Au sujet du
Rapport d'étape
2010 de l'Accord
Canada-États-Unis
sur la qualité de l'air

Décembre 2011

COMMISSION MIXTE
INTERNATIONALE
Canada et États-Unis



INTERNATIONAL
JOINT COMMISSION
Canada and United

Synthèse des commentaires du public

***au sujet du Rapport d'étape 2010
de l'Accord Canada–États-Unis
sur la qualité de l'air***

***Commission mixte internationale
Canada et États-Unis***

Décembre 2011

Les points de vue exprimés dans la synthèse sont ceux des particuliers et des organisations qui ont participé à la consultation publique. Ils ne représentent pas les opinions de la Commission mixte internationale.

**INTERNATIONAL JOINT
COMMISSION**
Canada and United States



**COMMISSION MIXTE
INTERNATIONALE**
Canada et États-Unis

Joseph Comuzzi
Président, Section canadienne
Pierre Trépanier
Commissaire
Lyall Knott
Commissaire

Lana Pollack
Présidente, Section américaine
Rich Moy
Commissaire
Dereth Glance
Commissaire

www.ijc.org

Section américaine
2000 L Street, NW
Suite #615
Washington, DC 20440
Téléphone : 202-736-9000
Télécopieur : 202-632-2007

Section canadienne
234, av. Laurier Ouest, 22^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6K6
Téléphone : 613-995-2984
Télécopieur : 613-993-5583

Bureau régional des Grands Lacs
100, av. Ouellette, 8^e étage
Windsor (Ontario) N9A 6T3
Téléphone : 519-257-6700
Télécopieur : 519-257-6740

OU

Bureau régional des Grands Lacs
PO Box 32869
Detroit, MI 48232
Téléphone : 313-226-2170

Table des matières

Résumé	4
Introduction	5
Observations générales concernant l'Accord sur la qualité de l'air	7
Observations générales concernant le Rapport d'étape	7
Questions additionnelles	7
Recommandations concernant l'élargissement de l'Accord et les prochains rapports d'étape ...	8
Recommandations sur d'autres mesures à prendre	10
Questions posées à la CMI et aux gouvernements	12
Annexe	14

Résumé

En vertu de l'article VIII de l'*Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air* de 1991, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont créé un comité bilatéral de la qualité de l'air chargé d'aider à la mise en œuvre de l'Accord, d'examiner les progrès accomplis et de rédiger un rapport d'étape au moins tous les deux ans. Environnement Canada et l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement appuient les travaux de ce comité et rédigent l'ébauche du rapport d'étape. L'article IX de l'Accord charge la Commission mixte internationale (CMI) de solliciter les commentaires sur chacun des rapports d'étape rédigés par le Comité de la qualité de l'air, de présenter aux gouvernements une synthèse des opinions recueillies et de rendre cette synthèse publique.

Le présent rapport est une synthèse des commentaires reçus au sujet du Rapport d'étape 2010 pour les années 2008 à 2010. Les points de vue exprimés ne sont pas ceux de la CMI, mais des particuliers et des organisations. Douze communications ont été reçues, dont cinq du Canada et sept des États-Unis. L'une d'elles énonçait le point de vue du gouvernement, et les autres, celui d'organisations non gouvernementales ou de particuliers. Cinq ont été présentées par écrit; les sept autres ont été présentées oralement dans le cadre des réunions publiques ou du webinaire. La liste complète des répondants est fournie en annexe du présent document.

Comme le public répond de moins en moins à la consultation au sujet des rapports d'étape, la CMI a multiplié les efforts pour obtenir des commentaires sur celui de 2010. En dépit de la couverture médiatique, des nombreuses activités de sensibilisation menées auprès des parties prenantes, des incitations personnelles faites par ses commissaires et de la prolongation de la période de présentation des commentaires, la CMI a obtenu peu de commentaires du public et une réponse diminuée des gouvernements.

Dans l'ensemble, les répondants ont exprimé leur appui à l'Accord et reconnu les progrès réalisés. Néanmoins, la plupart ont indiqué qu'il faut faire plus pour améliorer la qualité de l'air. Ils ont mentionné certaines questions qui devraient être visées par l'Accord, par exemple la réduction du transport transfrontalier des substances toxiques aéroportées et des particules fines. D'autres ont remarqué que, bien que les objectifs de l'Accord ont été atteints et même dépassés, des engagements plus exigeants, par exemple des plafonds moins élevés pour les émissions de NOx et de SOx, sont nécessaires pour atténuer les répercussions actuelles sur la santé et sur l'environnement. La CMI a pris bonne note de ces commentaires, tout en précisant que, bien que la démarche prévue par l'Accord offre à la population de bonnes possibilités de participer, il semble irréaliste de s'attendre à une réelle mobilisation tant que les gouvernements ne s'engageront pas à d'autres mesures en application de l'Accord ou que des faits nouveaux n'attireront pas l'attention sur la qualité de l'air de part et d'autre de la frontière.

Introduction

L'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air a été conclu en 1991 afin de créer « un instrument pratique et efficace pour chercher à résoudre les sujets de préoccupations communs en ce qui a trait à la pollution atmosphérique transfrontière ».

En vertu de l'article VIII, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont établi un comité bilatéral de la qualité de l'air chargé d'aider à la mise en œuvre de l'Accord, d'examiner les progrès accomplis et de rédiger un rapport d'étape au moins tous les deux ans. Environnement Canada et l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement (USEPA – United States Environmental Protection Agency) appuient les travaux de ce comité et rédigent l'ébauche du rapport d'étape.

Conformément à l'article IX, la Commission mixte internationale (CMI) sollicite des commentaires sur chacun des rapports d'étape rédigés par le Comité de la qualité de l'air, soumet aux gouvernements une synthèse des opinions recueillies, ainsi que le compte rendu intégral de ces opinions si l'un ou l'autre des gouvernements le demande, et rend publique la synthèse.

Le Rapport d'étape 2010, établi par le Comité de la qualité de l'air, est le dixième rapport biennal rédigé aux termes de l'Accord sur la qualité de l'air de 1991 entre les États-Unis et le Canada. Le rapport aborde les principales mesures prises par le Canada et les États-Unis au cours des deux dernières années pour réduire la pollution atmosphérique transfrontalière dans le contexte de l'Accord. Plus précisément, le rapport présente les progrès réalisés pour respecter les engagements pris dans les annexes sur les pluies acides et l'ozone, et pour mettre en œuvre l'Accord.

Pour rédiger le rapport, le Comité de la qualité de l'air a pris en considération les commentaires du public qu'a reçus la CMI au sujet du Rapport d'étape 2008. On trouve un résumé de ces commentaires sur le site Web de la CMI, à l'adresse suivante : www.ijc.org/php/publications/pdf/ID1634.pdf.

Après la parution du Rapport d'étape en 2010, la CMI a sollicité les commentaires du public par des moyens variés :

- avis dans le Rapport d'étape 2010;
- site Web de la CMI;
- site Web spécialement conçu pour recueillir les commentaires du public;
- réunions publiques tenues à Windsor (Ontario) et à Detroit (Michigan) respectivement les 13 et 14 juin 2011;
- activités de sensibilisation des médias, qui ont donné lieu à des entrevues avec les stations de radio publiques WDET (Detroit) et CBC Radio One (Windsor), à un article publié à la une du *Windsor Star*, et à un article sur le site Web du *Great Lakes Echo*, etc.;
- publicités payées dans les journaux de Detroit et de Windsor;
- envoi d'une invitation par courriel accompagnée d'un sommaire du Rapport d'étape à près de 350 destinataires ciblés des secteurs de l'industrie, de l'environnement, de l'éducation et des administrations publiques qui s'intéressent activement aux enjeux de la pollution atmosphérique;
- appels à une trentaine de personnes clés;

- webinaire comprenant un exposé et une période de commentaires;
- incitations personnelles par les commissaires de la CMI.

La date limite de soumission des commentaires était fixée au 9 septembre 2011. Cette date a été reportée au 7 octobre 2011 par les commissaires pour permettre de poursuivre la sensibilisation. En dépit de ses efforts, la CMI a obtenu moins de commentaires que pour les rapports d'étape précédents. Elle a reçu en tout douze réponses, dont cinq du Canada et sept des États-Unis. Parmi ces réponses, l'une énonçait le point de vue du gouvernement, et les autres, celui d'organisations non gouvernementales ou de particuliers. Cinq commentaires ont été présentés par écrit; les sept autres ont été présentés oralement dans le cadre de réunions publiques ou lors du webinaire. La liste complète des répondants est fournie en annexe au présent document.

La CMI s'est efforcée de rendre avec exactitude les points de vue et les observations qui lui ont été communiqués. Les points de vue exprimés sont ceux des répondants et non de la CMI. La version intégrale de toutes les observations recueillies est accessible sur le site Web de la CMI à l'adresse www.ijc.org.

Observations générales concernant l'Accord sur la qualité de l'air

Au sujet de l'évaluation du Rapport d'étape 2010, peu de répondants ont évoqué expressément le rôle de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. Cependant, l'un d'eux a indiqué que : « [...] la nécessité d'un tel accord était et est encore d'actualité, compte tenu des répercussions sur la santé et sur l'environnement de millions de Canadiens qui tentent toujours de faire face à des niveaux encore trop élevés de pollution dans leurs communautés ». Dans l'ensemble, les répondants semblaient souhaiter le maintien de la coopération entre le Canada et les États-Unis pour gérer les questions relatives à la pollution atmosphérique, mais croyaient que les objectifs énoncés dans l'Accord étaient incomplets pour gérer cette pollution et ses impacts sur la santé et l'environnement. L'un des répondants a mentionné qu'un accord du genre pourrait être utile pour maîtriser la pollution atmosphérique dans des domaines d'application autres que ceux qui sont énoncés dans l'Accord, par exemple pour limiter les concentrations de gaz à effet de serre.

Observations générales concernant le Rapport d'étape

En raison de la diversité des horizons professionnels des répondants, les commentaires généraux sur le Rapport d'étape 2010 étaient variés. L'un des répondants a mentionné que « le format, le contenu et la présentation du rapport en font un document convivial [et] facile à lire et à comprendre. » Globalement, les répondants se sont dits encouragés par les progrès annoncés, mais convenaient que les gouvernements doivent faire plus. Il y a eu peu de commentaires sur le rapport dans son ensemble. Toutefois, quelqu'un a indiqué que le Rapport d'étape 2010 et ceux qui l'ont précédé :

[...] n'expliquent pas au public les différences en matière de réglementation [...] entre les États-Unis, où s'appliquent la *Clean Air Act* fédérale et les pouvoirs de l'USEPA, [...] et le Canada, où les provinces détiennent la compétence constitutionnelle d'établir la réglementation à leur échelle.

Les répondants ont remarqué que de nombreux points n'ont pas été traités dans le Rapport d'étape. Certains ont fait part de leurs préoccupations relativement aux niveaux actuels de pollution, compte tenu du fait que les engagements pris en vertu de l'Accord sont déjà remplis. Notamment, l'un des répondants a indiqué que : « [...] en dépit des progrès réalisés en vertu de l'Accord, cela ne suffit pas à réduire les niveaux de pollution des sources de transport à grande distance ». Un autre précise que « dans le sud-est du Michigan, il y a encore de nombreux jours où les exigences de la *Clean Air Act* ne sont pas respectées, et il est important de réduire les plafonds afin d'améliorer la qualité de l'air ». Un autre répondant a mentionné que le rapport comprenait peu de renseignements sur les impacts des changements climatiques sur la qualité de l'air.

Questions additionnelles

Les répondants ont fait des observations sur des aspects qui ne sont pas mentionnés ou décrits en détail dans le rapport. En voici des extraits :

- [Le rapport] ne reconnaît pas l'outil de réglementation que sont les certificats d'autorisation visant la qualité de l'air. Le Rapport d'étape mentionne que le processus d'EIE tient compte de la prévention pour la qualité de l'air, mais ne reconnaît pas l'importance du processus d'autorisation, tout aussi important, en particulier au Nouveau-Brunswick.
- Le rapport fait très peu mention des mesures prises au Canada pour limiter les émissions de NO_x et de VO_x.
- Il est important de signaler dans le rapport que les émissions dans l'atmosphère ont des répercussions importantes sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, notamment les substances toxiques produites par les centrales électriques alimentées au charbon.
- [Observation sur la section « Consultation et notification au sujet des sources majeures de pollution atmosphérique transfrontalière » du rapport] On présente de nombreux exemples de notifications et d'échange d'information, mais il semble ne pas y avoir suffisamment de consultation ou cet aspect n'est pas documenté dans le Rapport d'étape.
- Le rapport fait référence à l'entreprise [Algoma Steel, Inc.] et à son groupe de consultation informel... Était-ce là le seul groupe consulté? Qu'en est-il des consultations continues entre les représentants officiels du Canada et des États-Unis? Entre les provinces et le gouvernement fédéral [du Canada]?
- [Le rapport] doit reconnaître les consultations du comité consultatif avec les ONG environnementales et les groupes en santé communautaire [dans le texte] ou inclure des références sur le Web.
- La zone de gestion des émissions de polluants (ZGEP) du sud de l'Ontario et du Québec devrait inclure les provinces des Maritimes ou expliquer pourquoi celles-ci en sont exclues.
- La section [« Annexe sur l'ozone – Aperçu »] ne mentionne pas la *Loi sur l'énergie verte* de l'Ontario et la réduction des émissions de SO₂ et de NO_x qu'elle a permis de réaliser jusqu'à maintenant. Quelles seraient les conséquences si cela devait se produire?
- Le rapport devrait traiter de l'échec du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et d'Environnement Canada dans leurs efforts pour modifier les directives et les codes relatifs aux COV en 1995-1996.
- [Le répondant] aurait voulu obtenir plus de détails sur les résultats des études connues menées par Santé Canada et Environnement Canada.
- Le Rapport d'étape ne tient pas compte du ralentissement économique comme facteur de réduction des émissions de NO_x aux États-Unis pour 2007-2008
- Le rapport doit expliquer que les nouvelles normes nationales sur les émissions que propose le gouvernement fédéral du Canada seraient inscrites dans la réglementation et auraient donc un caractère impératif et non indicatif.

Recommandations concernant l'élargissement de l'Accord et les prochains rapports d'étape

Les répondants recommandent qu'on aborde de multiples aspects pour améliorer la qualité de l'air à l'avenir. Certaines suggestions nécessiteraient une révision des exigences actuelles de l'Accord, alors que d'autres retiennent des domaines qui ne sont pas régis par l'Accord. Un répondant a mis l'accent sur le besoin de continuer à publier des rapports d'étape semestriels afin de continuer à axer les efforts sur l'amélioration de la qualité de l'air transfrontalier.

Certains recommandent de modifier les indicateurs de surveillance et les plafonds d'émission de polluants à respecter :

- Les plafonds sur les émissions de NO_x et de SO_x doivent être réduits. On peut faire plus pour lutter contre la pollution et réduire considérablement la quantité de NO_x et de SO_x dans l'atmosphère. Bien que le rapport indique une diminution des pluies acides, les émissions de NO_x et de SO_x sont toujours préoccupantes pour la qualité de l'air.
- Je suis surpris qu'on n'ait pas appliqué au mercure les plafonds et les mesures de limitation mis en œuvre pour les émissions de SO_x. Il serait bénéfique d'adopter une approche semblable [à celle adoptée pour les émissions de SO_x] pour surveiller et réduire les émissions de mercure dans la région [des Grands Lacs].
- J'ai été étonné de voir le degré de variabilité spatiale et temporelle des paramètres de la qualité de l'air qui sont surveillés. Dans les grandes villes, on utilise des outils de surveillance centralisés pour obtenir des indications sur la qualité de l'air d'une grande zone très peuplée. Par contre, lorsqu'on parle des problèmes liés à la qualité de l'air, ceux-ci varient selon l'exposition des personnes à une échelle locale plutôt que régionale.
- Les efforts d'échantillonnage de l'air à haute densité devraient s'ajouter aux activités d'échantillonnage de l'air par des systèmes de surveillance, afin de mesurer et de définir la variabilité spatiale des polluants atmosphériques et de faire des analyses sur l'état de santé des humains à l'échelle locale.

Quelques répondants ont parlé de la nécessité de s'attarder aux émissions de particules fines. Voici des exemples de leurs commentaires :

- Les plus petites particules sont plus nocives pour les enfants et les personnes âgées. En mesurant ces répercussions sur la santé, on peut mieux contrôler les installations de production d'électricité.
- Au sud-ouest de Detroit, la question des émissions de particules fines au niveau du sol devrait être imposée, notamment en ce qui a trait aux émissions provenant du diesel.
- Il est important de pouvoir mesurer et contrôler les composants des polluants atmosphériques selon une échelle plus précise, afin de pouvoir remédier à leurs répercussions sur la santé. De nombreux métaux, dont le mercure et le fer, peuvent être très toxiques dans ce contexte. Ainsi, à l'avenir, il faudrait mettre l'accent sur la surveillance et la limitation de ces particules.

- Les mouvements des particules en suspension devraient être considérés comme un mécanisme de transport des métaux; il faudrait donc mener des études sur les répercussions de ce phénomène sur la pollution atmosphérique transfrontalière.
- Le Rapport d'étape ne semble pas accorder d'attention à la [biomasse en tant que] source de particules.
- Les mouvements des particules en suspension devraient être considérés comme un mécanisme de transport important des métaux (y compris le plomb, le cuivre, le zinc, le thallium, le molybdène, le baryum et le fer) ayant des répercussions importantes sur la pollution atmosphérique transfrontalière et nécessitant la réalisation d'études plus poussées.

Un répondant a formulé des recommandations précises au sujet des prochains rapports d'étape :

- Le répondant suggère l'ajout d'une disposition visant à expliquer les différences entre les [cadres réglementaires] du Canada et des États-Unis.
- Serait-il possible de donner un aperçu du *Règlement sur la participation publique* associé à la *Loi sur l'assainissement de l'air* du Nouveau-Brunswick?
- Le répondant suggère d'ajouter une disposition expliquant le lien de l'Accord et ses résultats avec le plan de réduction des émissions de CO₂ dans le contexte des changements climatiques. Le public pourrait bénéficier d'une telle clarification.
- Le répondant prie de mettre à jour le rapport concernant le projet du gouvernement de l'Ontario de mettre hors service quatre centrales thermiques alimentées au charbon pour octobre 2010.
- Le répondant prie d'inclure les données sur la combustion de biomasse, dont on fait la promotion dans certaines régions, en vertu d'initiatives sur la combustion du bois.
- Ce rapport et les prochains rapports d'étape doivent aborder la question des services liés aux poêles à bois résidentiels à combustion lente, aux cheminées, etc. qui constituent une source importante d'émission de particules et de COV. Prière d'inclure dans le rapport de 2012 une section sur les poêles à bois résidentiels.
- La section « Nouvelles mesures de réduction des pluies acides, de l'ozone et des particules » doit être mise à jour et comprendre [les données de] 2011.
- Le prochain rapport d'étape doit traiter de l'état d'avancement de l'Étude de cohortes sur la mortalité et la pollution atmosphérique selon les données du Recensement du Canada.
- La question des répercussions de l'exploitation de combustibles fossiles, qui produisent des émissions de NO_x, de SO_x et d'ozone, sur les changements climatiques doit être abordée selon une perspective plus large.
- Le répondant suggère d'ajouter aux rapports des informations sur la mesure dans laquelle les Canadiens consultent [la page Web de la Cote air santé (CAS)] pour mieux protéger leur santé sur une base quotidienne. Certains renseignements sur l'utilisation et l'efficacité de cet outil devraient également figurer dans le prochain rapport.

Recommandations sur d'autres mesures à prendre

En plus de proposer des aspects à développer dans l'Accord, quelques répondants ont recommandé des initiatives que pourraient prendre la CMI, les gouvernements fédéraux ou les autorités étatiques et provinciales pour améliorer la qualité de l'air et réduire les impacts de la pollution atmosphérique transfrontalière. Certains ont proposé de nouvelles responsabilités et de nouveaux rôles, alors que d'autres ont demandé la prestation de services d'aide sur des sujets plus précis. Les paragraphes qui suivent présentent des extraits des commentaires.

Autres mesures à prendre – CMI

- Au Michigan, les organismes de réglementation en environnement n'ont pas tenu compte des impacts cumulatifs dans la prise de décisions quant aux autorisations relatives à la qualité de l'air. La CMI pourrait le faire, et examiner les totaux cumulatifs d'émissions atmosphériques dans la ou les régions visées, puis déterminer si on a atteint un seuil critique [de réduction] des deux côtés de la frontière.
- La CMI devrait recommander un moyen de vérifier et d'approuver à l'avance les petits envois [de matériel scientifique] expédiés d'un côté à l'autre de la frontière à des fins de recherche.
- La CMI devrait favoriser la coopération entre les organismes canadiens et américains pour financer conjointement les projets de recherche internationaux.
- La CMI devrait étudier les impacts du développement actuel de l'industrie dans le sud-est du Michigan sur la qualité de l'air.

Autres mesures à prendre – gouvernements

Partenariat binational

- Les États et les provinces devraient envisager d'imposer des autorisations limitées visant la qualité de l'air des deux côtés de la frontière, de la même façon que les gouvernements fédéraux envisagent la réduction des plafonds.
- Seuls des représentants des gouvernements ont participé aux efforts de consultation [pour le rapport]. Je souhaiterais connaître l'opinion de représentants des groupes environnementalistes et des groupes d'intérêt en santé publique.
- Les États-Unis et le Canada, en collaboration, pourraient faire avancer le dossier de la limitation des émissions de gaz à effet de serre, même si [ces émissions] sont planétaires par nature.
- Il serait utile, des deux côtés de la frontière, d'améliorer les règlements sur les sources d'émissions mobiles.
- Combien d'autres études et recherches faudra-t-il réaliser pour que les organismes de réglementation prennent des mesures plus fortes pour réduire les émissions de polluants atmosphériques? Ils doivent prendre des mesures plus vigoureuses. Les plafonds imposés sont tout simplement trop élevés et trop de gens tombent malades et meurent, ce qui coûte très cher à la société.

Canada

- Les gouvernements provinciaux devraient prendre des dispositions réglementaires concernant la récupération des vapeurs d'essence semblables à celles [qui ont été mises en œuvre à] la Ville de Montréal.
- [Abroger la *Loi sur l'énergie verte* de l'Ontario] serait une mesure régressive et aurait des répercussions négatives sur les progrès mentionnés dans [l'Accord].
- Le Canada doit augmenter ses efforts et établir un réseau semblable au Ammonia Monitoring Network des États-Unis pour surveiller les zones agricoles.
- Santé Canada et Environnement Canada devraient diffuser au public les résultats de leurs études sur les risques pour la santé associés à l'exposition des polluants atmosphériques provenant des sources industrielles et des transports.
- Prévoit-on établir un « plafond national » [pour] les fournisseurs des grandes centrales électriques alimentées aux combustibles fossiles, semblable à celui qui a été proposé pour la zone de gestion des émissions de polluants (ZGEP)?
- Je propose que les provinces établissent des règlements d'application obligatoire sur la participation publique, comme celui du Nouveau-Brunswick, pour l'attribution de certificats d'autorisation visant la qualité de l'air aux sources industrielles importantes.

États-Unis

Aucune recommandation particulière n'a été faite de mesures à prendre uniquement par le gouvernement des États-Unis; cependant, un répondant a recommandé que l'USEPA poursuive ses mesures de réduction récemment mises en œuvre en ce qui a trait aux émissions attribuables aux véhicules.

Autres mesures à prendre – autres entités :

- Il serait utile que la Fondation nationale des sciences, ou son équivalent au Canada, puisse financer une équipe internationale formée de chercheurs canadiens et américains dans le cadre d'un effort visant à faciliter les échanges et à réaliser des études internationales indépendantes pour examiner les problèmes liés à la pollution atmosphérique.
- Ajouter des données en temps réel [sur la qualité de l'air] sur les sites de surveillance continue afin que la population puisse vérifier les mesures de la qualité de l'air dans les agglomérations.
- Les données sur les COV, qui doivent être envoyées à Environnement Canada, devraient être relevées plus souvent, c'est-à-dire chaque jour plutôt que [chaque semaine].

Questions posées à la CMI et aux gouvernements

En plus de recommander des initiatives futures, de nombreux répondants ont posé des questions au sujet du rapport et ont demandé des éclaircissements :

- A-t-on prévu un plan pour harmoniser les normes américaines et canadiennes selon une norme nord-américaine commune et complète?
- La CMI a-t-elle le pouvoir de déterminer la composition des composés chimiques à pulvériser (utilisés pour modifier les conditions météo) ou pour vérifier quels pourraient être les impacts de l'utilisation de ces composés sur la santé et sur l'environnement?
- Le rapport ne devrait-il pas comprendre les plans américains et canadiens de réduction des émissions des nouvelles automobiles, des véhicules utilitaires légers et lourds, ainsi que des plans d'harmonisation des règlements du Canada et des États-Unis concernant les véhicules?
- Quel autre moyen pourrait être adopté ou évalué pour réduire l'ozone troposphérique?
- A-t-on établi des objectifs précis de réduction de l'ozone en vertu de l'Accord?
- Quelle est l'importance de l'apport des sables bitumineux du Canada pour la qualité de l'air? Le rapport mentionne la réduction de l'exploitation des sables bitumineux, mais ce n'est pas le cas, en réalité.
- Les États-Unis exerceront-ils des pressions sur le Canada, au moyen de l'Accord, pour qu'il réduise les émissions d'un secteur particulier, par exemple celui des sables bitumineux?
- Pourquoi les cargos océaniques, au contraire des cargos laquiers, ne sont-ils pas visés par les réductions des émissions de soufre, de composés azotés et de particules fines?
- Quelle proportion des 12 millions de dollars investis par le gouvernement fédéral au cours des quatre dernières années a été dépensée par de grandes sources industrielles pour les mises à niveau et les stations de surveillance?
- Je vois que de nouveaux règlements [de l'USEPA] aux États-Unis [exigent que] les centrales au charbon installent des dispositifs antiémissions. Ces règlements ont-ils été annoncés?
- Les stratégies établies pour réduire les émissions liées au transport ne font pas mention du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) ou du Système global de gestion de l'air (SGGA). La réduction des émissions de sources mobiles sera-t-elle abordée dans le cadre du SGQA en vertu de l'Accord?
- Vu les réductions proposées pour les installations électriques canadiennes dans le cadre des exigences de base relatives aux émissions industrielles (EBEI) du SGGA, y a-t-il des propositions semblables en matière de réduction des émissions des générateurs électriques aux États-Unis?
- La capacité des États-Unis de réduire l'ozone transfrontalier a été catalysée par la décision SIP et le CAIR. Étant donné que le CAIR sera remplacé par la *Cross-State Air Pollution Rule* de l'USEPA, en quoi cette mesure aura-t-elle une incidence sur la capacité des États-Unis de se conformer à l'Accord?

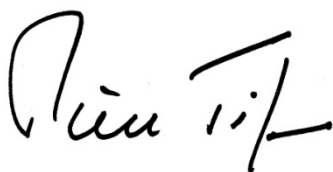
La synthèse des opinions du public au sujet du Rapport d'étape 2010 établi par les gouvernements du Canada et des États-Unis en application de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air du 31 mars 1991 est signée ce 12^e jour de décembre 2011.



L'honorable Joseph Comuzzi
Président, Section canadienne



L'honorable Lana Pollack
Présidente, Section américaine



Pierre Trépanier
Commissaire



Rich Moy
Commissaire



Lyall Knott
Commissaire



Dereth Glance
Commissaire

Annexe

Sources des commentaires reçus au sujet du Rapport d'étape 2010 établi en application de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air

Sol P. Baltimore, directeur, Communications environnementales

Leiran Biton, Boston, Massachusetts

Chris Cook, Victoria, Colombie-Britannique

Derek Coronado, Windsor, Ontario

Brian Creek

Gordon Dalzell, président, Saint John Citizens Coalition for Clean Air

Helen Krouse, chercheuse principale, Geospatial Determinants of Health Outcomes Consortium

Larry D. Lemke, Detroit, Michigan

Kevin McCullum, ingénieur principal, ministère de l'Environnement de la Saskatchewan

Shawn P. McElmurry, Detroit, Michigan

Nick Schroeck, directeur exécutif, Great Lakes Environmental Law Center

Xiaohong (Iris) Xu, Windsor, Ontario